

GOUTZ

Rapport de Présentation

- SOMMAIRE -

1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
 - DEMOGRAPHIE
 - LOGEMENTS
 - ACTIVITES - EMPLOIS

- II - ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
 - MORPHOLOGIE DU SITE
 - OCCUPATION DU SOL

- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
 - LES SYSTEMES PAYSAGERS
 - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
 - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
 - LE SYSTEME URBAIN
 - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX
 - SERVITUDES

2ème Partie : PROJET DE CARTE COMMUNALE

- I - CONTRAINTES**

- II - ZONAGES**

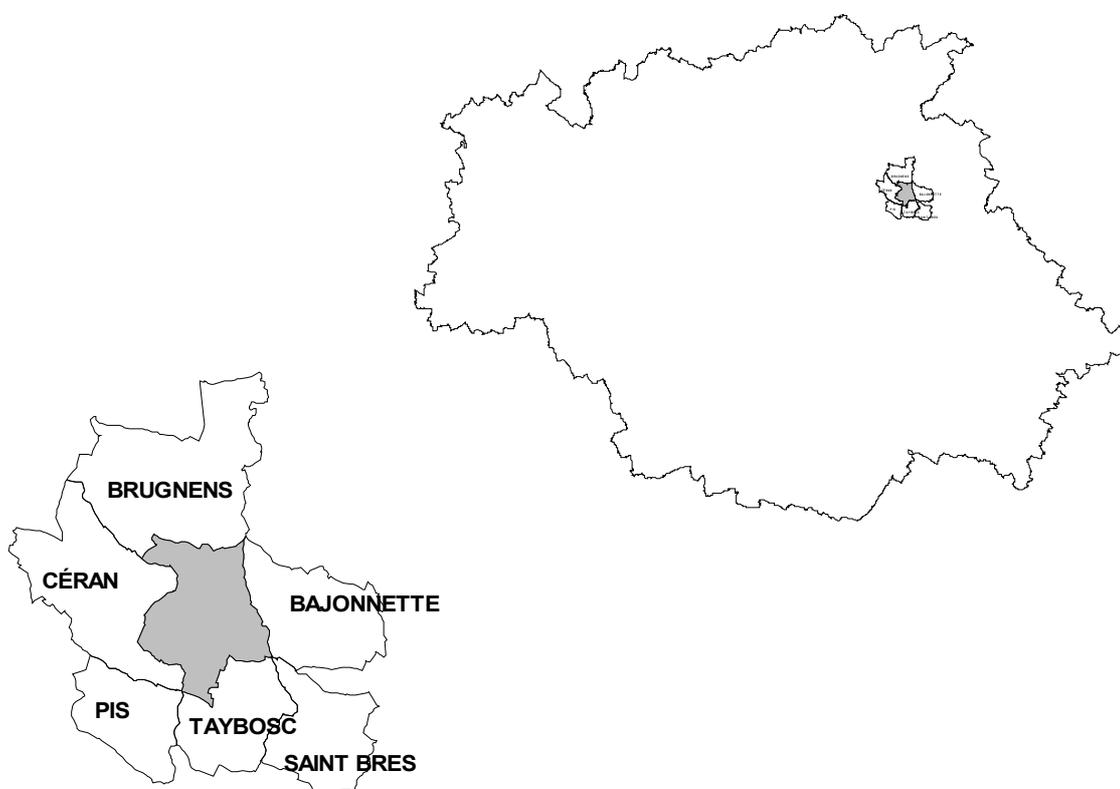
- III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

- I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

- II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

PLAN DE SITUATION



1ère PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

La commune de Goutz, d'une superficie de 846 hectares, se situe dans le secteur nord-est du département du Gers entre Fleurance et Mauvezin.

Située à quelques kilomètres au Sud-Est du chef lieu de canton, Fleurance, elle est implantée à une vingtaine de kilomètres au nord d'Auch.

Elle est desservie à partir de la route départementale n°115 qui rejoint Fleurance vers le Nord-Ouest et Mauvezin vers le Sud-est.

Située dans un secteur géographique qui connaît un développement urbain en pleine mutation, Goutz enregistre depuis plusieurs années de nouvelles demandes en terrains à bâtir. Le développement de l'est gersois vers la capitale régionale et les extensions autour de Fleurance peuvent amplifier ce phénomène.

Intégrée dans la communauté des communes "Lomagne Gerçoise", elle est limitrophe des communes de Céran, Brugnens, Bajonnette et Taybos.

Les élus ont souhaité mener une réflexion globale sur le développement urbain de leur commune, avoir un document définissant des périmètres constructibles tenant compte d'un développement harmonieux du village tout en respectant la qualité et l'identité des paysages. Ils ont voulu anticiper la demande qui se fait de plus en plus forte sur le secteur, aussi, ils ont opté pour l'élaboration d'une carte communale.

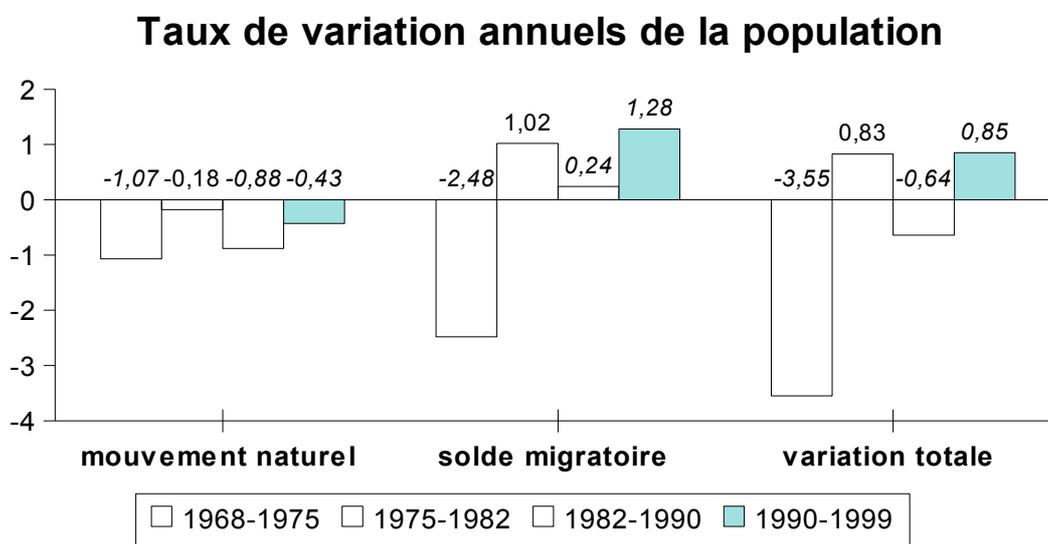
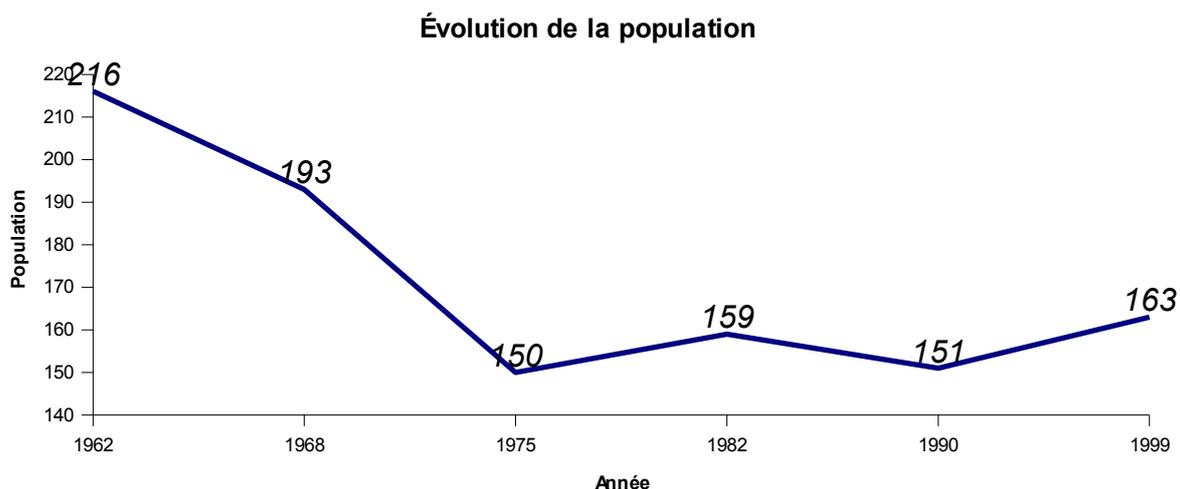
Principaux objectifs poursuivis dans ce document :

- ouvrir des terrains autour de l'existant
- maintenir le caractère rural de la commune en favorisant la vie au bourg
- ouvrir à l'urbanisation de façon modérée afin de maîtriser l'arrivée de population
- rentabiliser les réseaux existants
- éviter le mitage
- préserver les secteurs naturels inondables
- préserver l'activité agricole
- respecter la qualité des paysages

- DEMOGRAPHIE

La commune de Goutz a vu sa population diminuer régulièrement jusqu'en 1975, elle est passée de 230 habitants en 1954 à 150 en 1970. Le nombre d'habitants s'est ensuite stabilisé jusqu'au recensement de 1990. Ces dernières années, l'arrivée de nouveaux ménages entraîne une légère augmentation de la population.

Si le mouvement naturel reste toujours négatif, le solde migratoire progresse sensiblement et se maintient positif lors des trois derniers recensements.

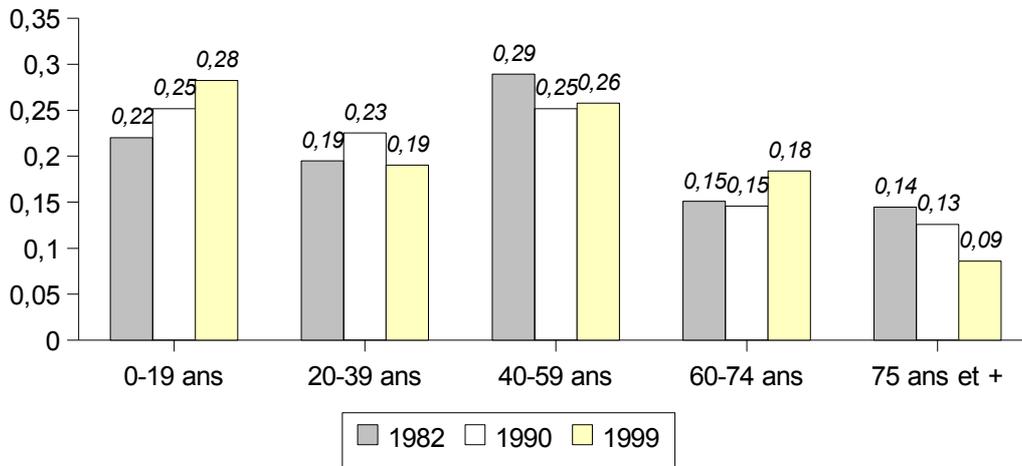


- Composition de la population :

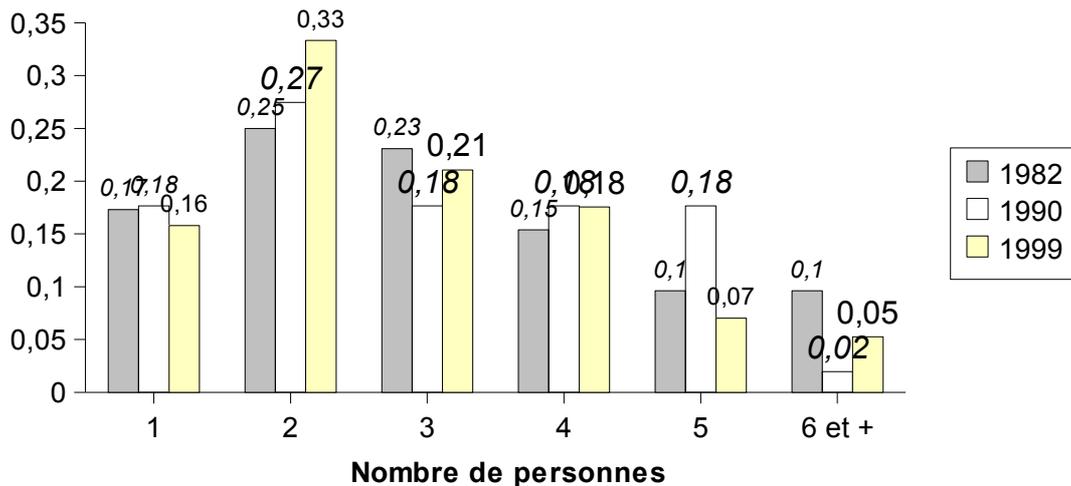
Les tranches d'ages montre une certaine stabilité sur le long terme. La population se répartie de la façon suivante: 50 % de moins de quarante ans, 50% de plus de quarante ans.

La composition des ménages montre une augmentation importante des couples et une nette diminution des des familles de plus de quatre personnes. Les autres tranches d'age restent assez stables.

Évolution des âges



Composition des ménages



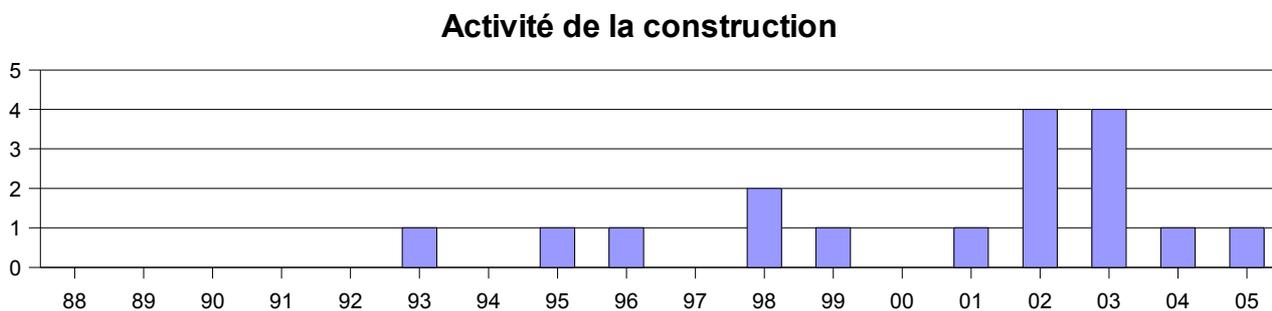
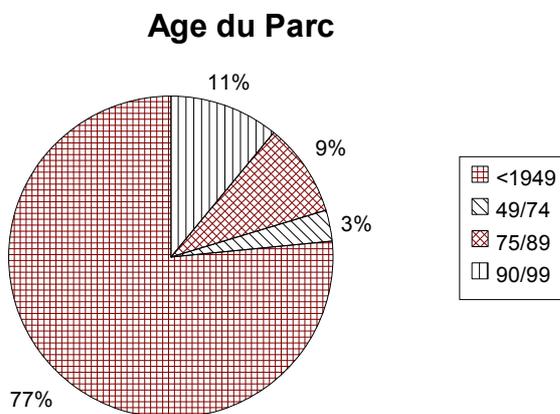
- LOGEMENTS

- Dynamique de la construction :

La construction neuve a été relativement faible voir inexistante sur la commune jusqu'en 1992. Entre 1993 et 2001, quelques constructions neuves sont venues s'implanter sur la commune à raison d'un logement par an. A partir de 2002, le développement s'accélère avec un rythme de deux à trois constructions par an.

On ne trouve plus aujourd'hui de logement vacant sur le territoire communal.

On recensait en 1999 cinq résidences secondaires sur Goutz.



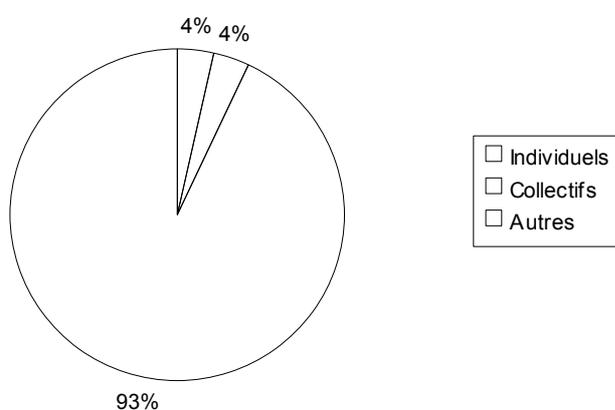
- Structure et état du parc

La relance de la construction ces dernières années a permis de rajeunir légèrement le parc urbain de la commune. On relève toutefois que 75% des logements datent d'avant 1949.

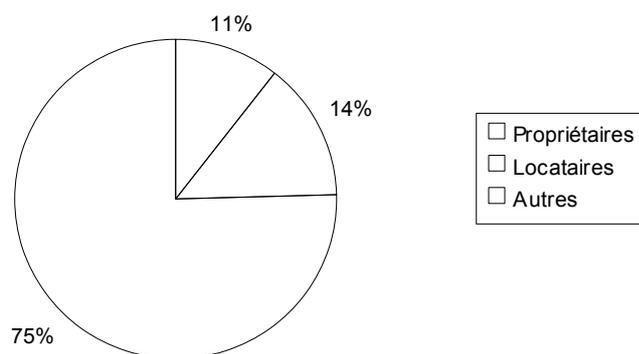
La maison individuelle est le type principal de logement, on trouve peu de logements collectifs sur la commune.

Les résidences sont occupées majoritairement par leur propriétaire. Le parc locatif est faible, il représente moins de 15% des résidences principales.

Résidences Principales - Type de Logements



Résidences Principales - Statut d'Occupation



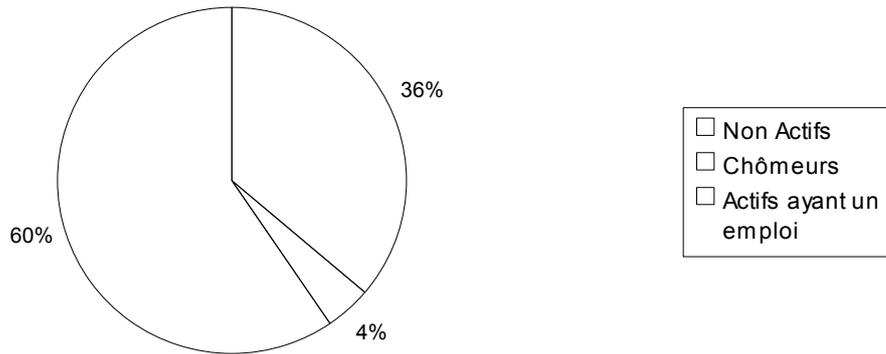
- ACTIVITES - EMPLOIS

La population active est restée stable depuis les trois derniers recensements, on dénombre seulement une légère augmentation du nombre des chômeurs qui influence nettement le taux de chômage.

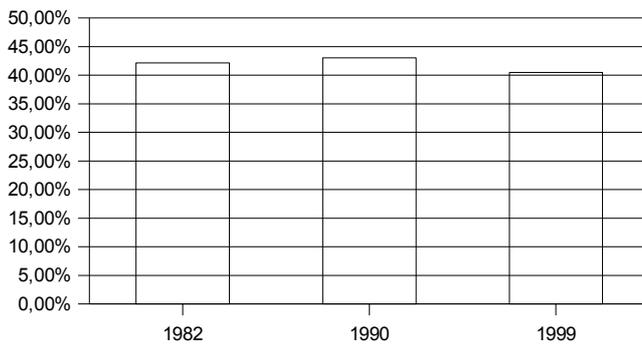
On recense 24 emplois offerts sur Goutz en 1999 dont 19 sont occupés par les habitants de la commune. Les emplois offerts sur la commune ont diminué depuis 1982, ils étaient au nombre de 46.

Les autres actifs travaillent essentiellement sur la zone d'emploi à Fleurance.

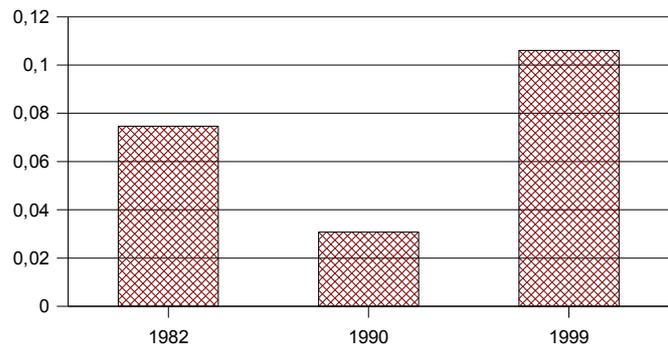
Activité 1999



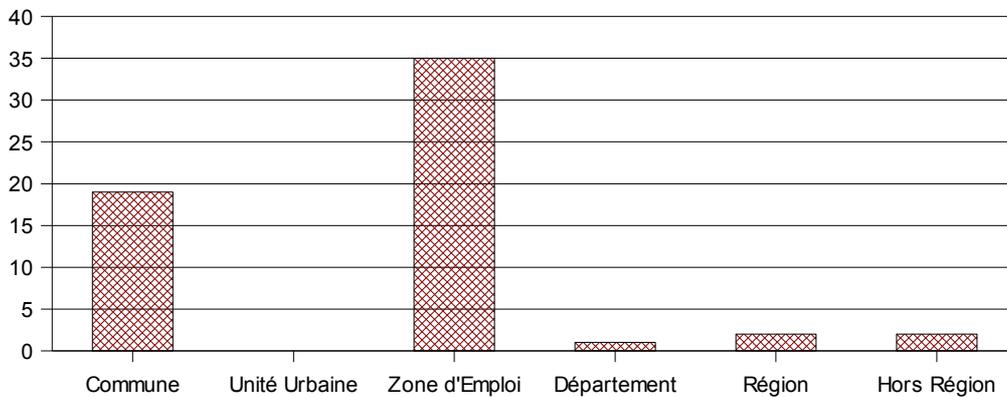
Taux d'Activité



Taux de Chômage



**Relation Domicile Travail
lieu d'emploi des actifs de la commune**



II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

- MORPHOLOGIE DU SITE

La commune de Goutz est située à proximité de Fleurance proche de la RN n°21 axe qui relie le chef lieu du département, Auch.

Elle est desservie par une route départementale:

- la RD n°115 de Mauvezin à Fleurance

Le village est implanté au centre du territoire de part et d'autre de la route départementale n°115. Le centre ancien est implanté autour d'une place publique où sont installées la mairie et l'église.

Le territoire communal de Goutz est composé d'une succession de coteaux à faible pente. Le réseau hydraulique est composé de la grande Auroue qui passe du Sud vers le Nord à l'ouest du territoire et de la petite Auroue qui assure la limite Est de la commune.

Ces coteaux offrent de grandes parcelles à l'agriculture. On relève quelques ensembles boisés coté Est et en partie Nord. Le massif le plus remarquable se situe au Nord-Est, c'est le bois de Goutz.

La vallée de la grande Auroue marque le paysage par la présence d'une coulée verte qui traverse le territoire.

Les altitudes varient de 148 mètres au nord dans la vallée de l'Aroue à 196 mètres au coeur du territoire au centre du village.

– OCCUPATION DU SOL

a) Habitat

Le village de Goutz est installé au centre du territoire en point haut autour de la route départementale. Le centre ancien s'est implanté au carrefour de la RD et des voies communales, il est regroupé autour d'une place centrale. Les extensions se sont assurées à partir des voies communale et de la RD.

Un hameau s'est développé au Brana au nord du territoire à partir de quelques bâtisses anciennes.

On trouve coté Est en bordure de la grande Auroue plusieurs constructions récentes qui se sont établies entre deux corps de ferme.

b) Les grandes végétations

Quelques espaces boisés ont été conservés en lisière Ouest du territoire avec notamment la présence du bois de Goutz le plus important de la commune.

c) Les ripisylves

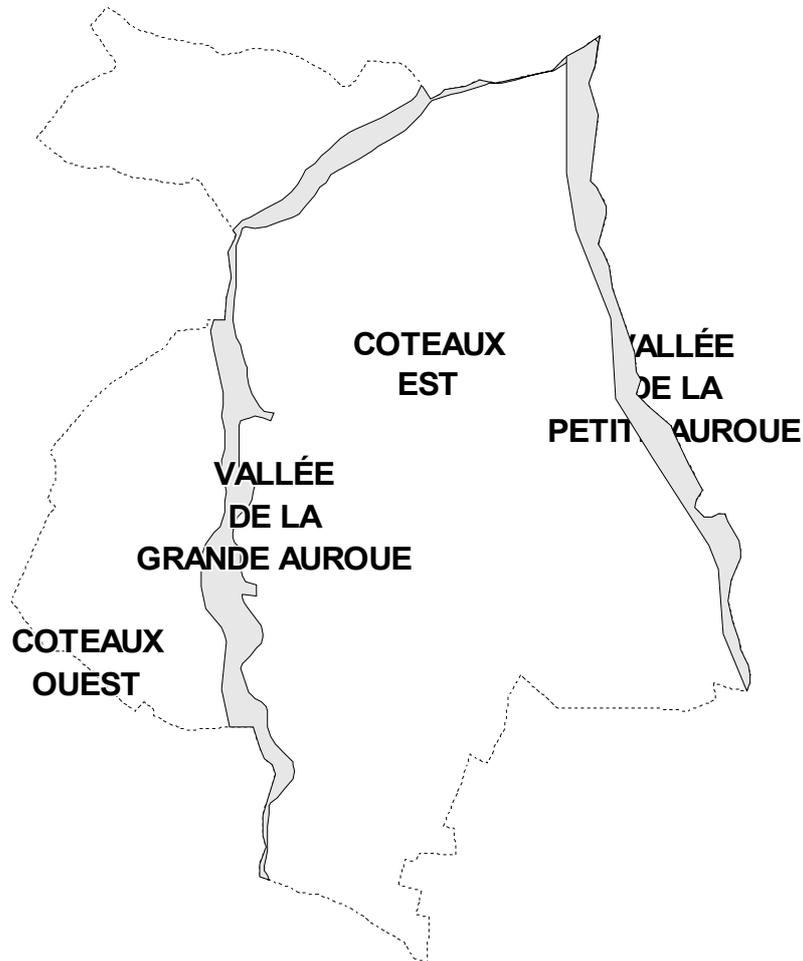
On les trouve principalement en accompagnement des ruisseaux et en particulier le long des rives de l'Auroue qui marque le territoire.

d) Les cultures

Les mutations agricoles ont permis de créer de grands espaces cultivés qui offrent un paysage nu lorsqu'ils sont en labour. On retrouve essentiellement une polyculture, céréales, pâturage et oléagineux.

III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

- LES SYSTEMES PAYSAGERS



- La Vallée de la grande Auroue:

Vallée importante qui s'étale du Sud vers le Nord et qui coupe le territoire en deux. Cette vallée relativement importante marque le paysage par sa coulée verte et par la présence d'une zone submersible. Elle recueille la majorité des eaux de ruissèlement des deux versants.

- La vallée de la petite Auroue:

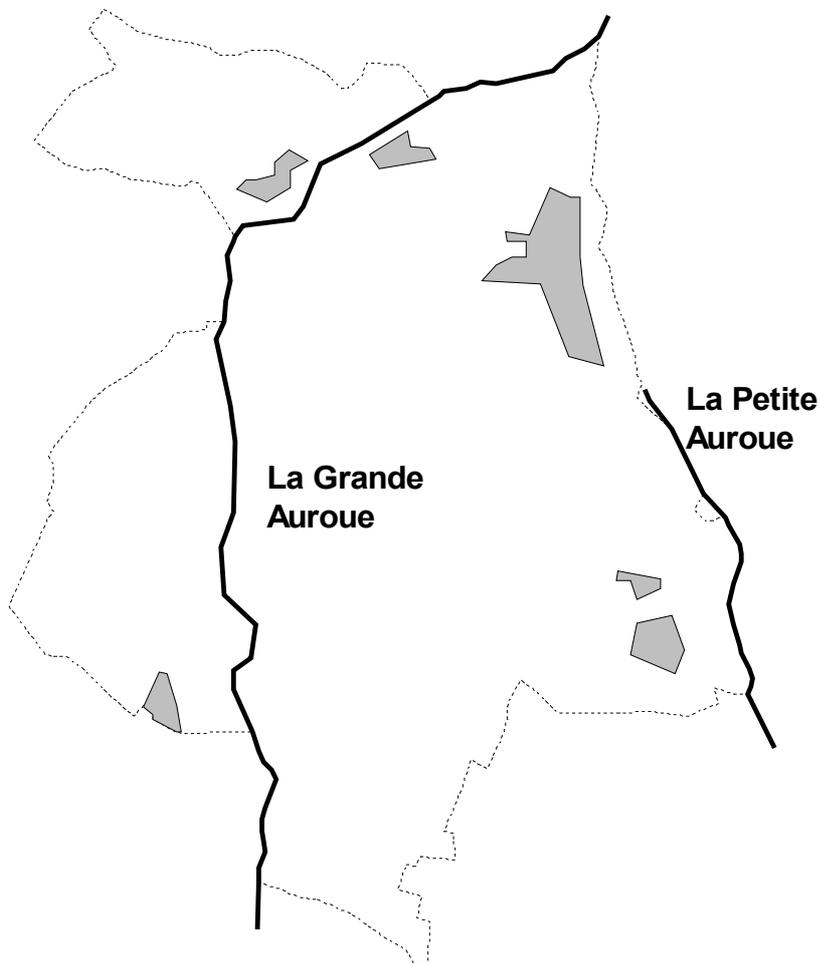
Vallée moins importante qui assure la limite communale Est du territoire. Ce ruisseau coule également du sud vers le nord et vient rejoindre la grande Auroue à la pointe nord de la commune.

- Les coteaux Est:

Ils constituent l'essentiel du territoire, réservés principalement à l'agriculture, ils sont constitués de grandes parcelles où peu de végétation reste en place, seul la partie ouest a conservé quelques massifs boisés. Ils abritent le village sur un point haut au centre du territoire autour de l'axe de communication principal. L'habitat est relativement bien regroupé, peu de constructions éparses viennent encombrer cet espace, seul un petit hameau s'est formé au Brana en partie nord.

- Les coteaux Ouest:

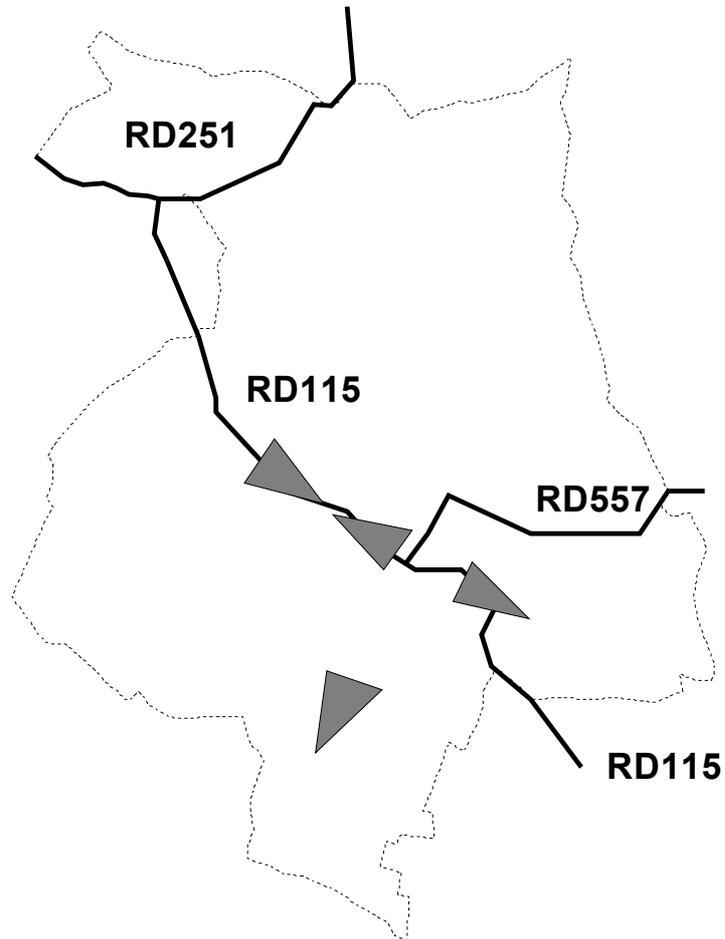
Essentiellement agricoles, ils sont isolés du reste du territoire par la présence de la coulée verte de la grande Auroue. On trouve cependant quelques constructions récentes implantées en limite de zone inondable à proximité de la route départementale.



Le système hydraulique de la commune s'établit à partir de ruisseaux d'orientation Est-Ouest qui viennent se jeter soit vers la grande Aurouë soit la petite Aurouë qui coulent perpendiculairement dans le sens Sud-Nord. La vallée de la grande Aurouë présente une zone inondable tout le long de son parcours.

On trouve peu de bois sur le territoire. Les bois les plus importants se situent à l'Est du territoire avec un massif relativement remarquable: le bois de Goutz au Nord-Est de la commune.

- LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE

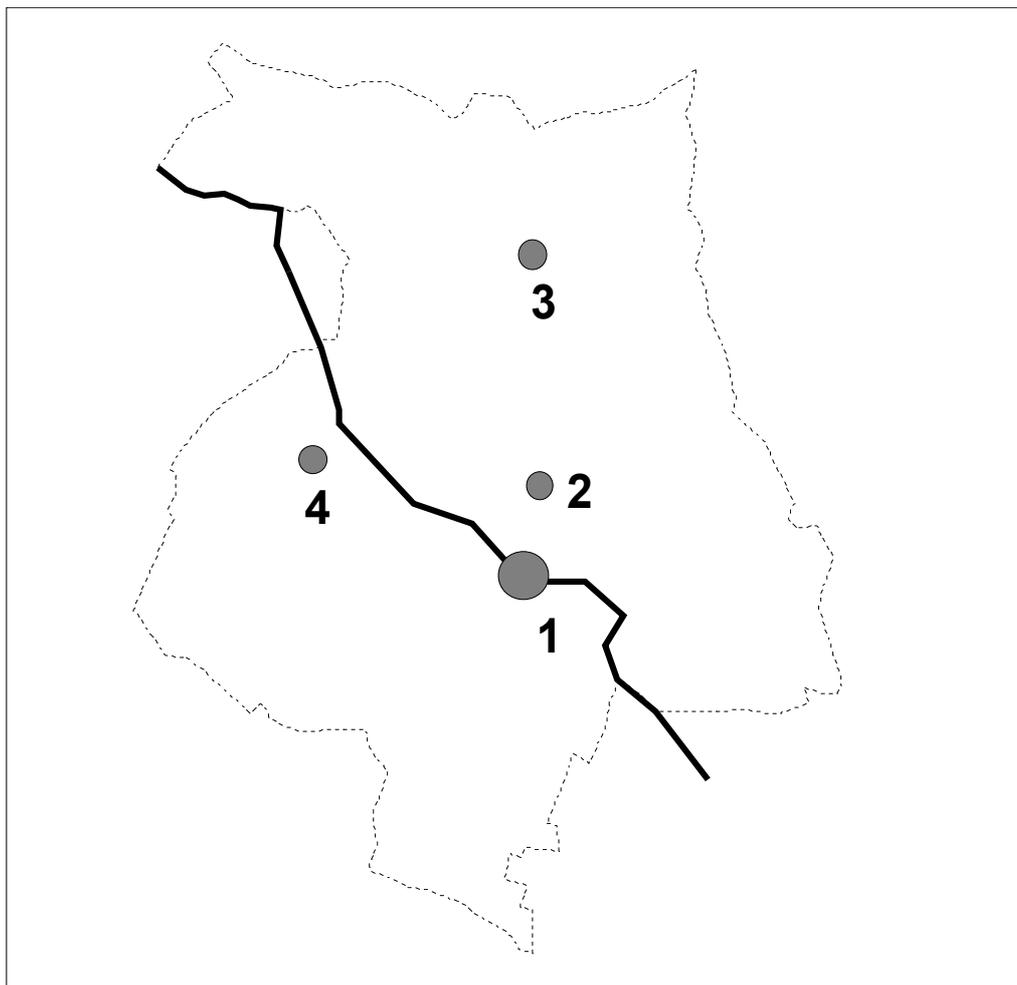


La commune de Goutz est traversée par deux routes départementales:

- la RD n°115 de Mauvezin à Fleurance. Axe Est-Ouest qui traverse le territoire et qui dessert le bourg.
- la RD n°557 de Goutz vers Monfort. Axe qui démarre du village et part vers le Nord-Est

Les points de vue remarquables s'effectuent à partir de la RD 115 vers le village et la campagne environnante.

- LE SYSTEME URBAIN



1 – Le village:

Le bourg ancien est situé sur un point haut de part et d'autre de la route départementale n°115. Les constructions sont regroupées autour de la place de la mairie où sont également implantées l'église et l'école. La caractéristique du village repose sur de nombreuses voies communales qui partent perpendiculairement de la RD. Elles servent d'appui à une urbanisation qui favorise le développement en épaisseur.

2 – Au Pinte:

C'est un petit hameau ancien proche du village qui sert de limite à l'urbanisation du centre bourg. Il est composé essentiellement d'un habitat ancien bien regroupé.

3 - Au Brana:

Petit hameau organisé à partir de constructions agricoles, il s'est densifié par de nouvelles habitations. Situé au nord du territoire, il constitue un petit ensemble cohérent.

4 – A la Tuilerie:

Plusieurs habitations se sont développées entre deux fermes en limite de la vallée de la grande Auroue à l'ouest de la commune. L'exploitation agricole est encore en activité, le développement sera conditionné vis à vis des nuisances liées à cette activité.

- LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX

Réseau électrique:

- le village: le réseau électrique est en place sur la RD et les voies communales
- au Brana: le réseau en place autour des constructions et vers le chemin rural, voir capacité, pas de réseau au delà des dernières constructions en allant vers le village
- à la Tuilerie: réseau en place, voir capacité, bout de réseau

Alimentation par le réseau d'eau potable:

- le village: le réseau d'eau est en place sur la RD et vers le Brana, réseau faible en entrée de bourg vers Fleurance, une borne incendie est en place au village
- au Brana: réseau diamètre 125 sur la voie communale avec borne incendie
- à la Tuilerie: réseau en place

Réseau d'assainissement:

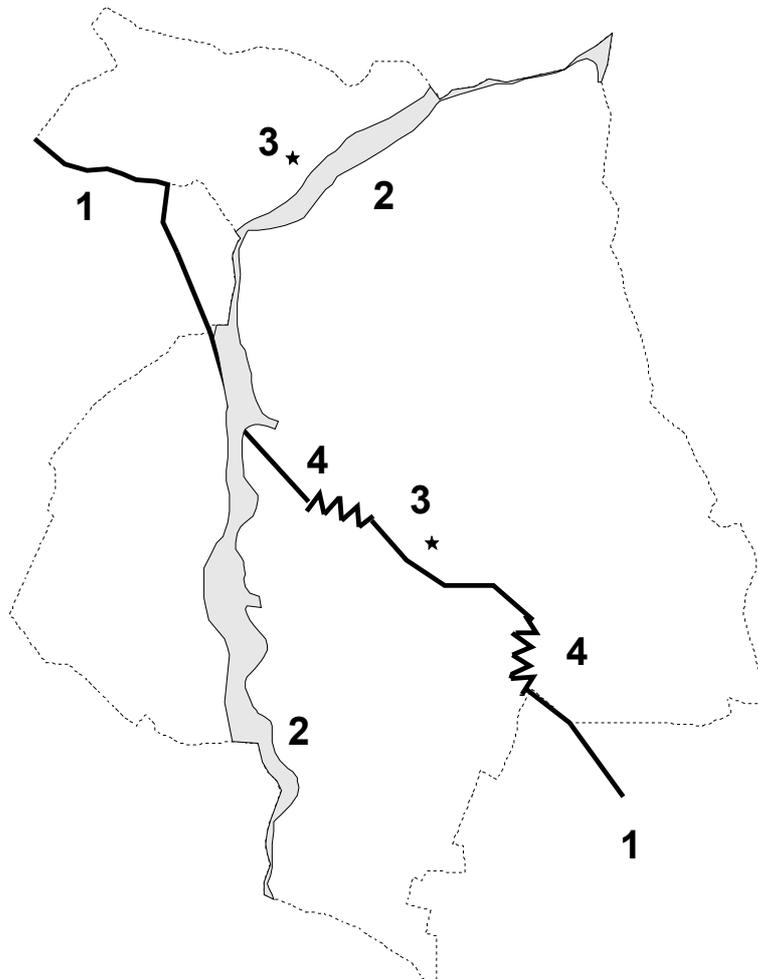
La commune reste soumise à l'assainissement individuel. Le schéma communal est en place, il définit les filières à adopter. Un complément d'étude sera nécessaire pour définir les filières pour les terrains classés en zones constructibles non étudiés lors de l'étude.

Voirie:

Le village devra se développer en privilégiant les sorties sur la voirie communale. Les accès vers les RD seront regroupés.

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

I - CONTRAINTES



1 – Route départementale n°115

2 – Zone inondable de la grande Auroue

3 – Elevages

4 – Seuils de l'urbanisation

II - ZONAGES

ZONAGE	ATOUTS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 1 Au Village	Cette zone reprend le bourg ancien ainsi que les terrains proches du centre où se sont développés de nouvelles habitations. Les réseaux d'eau et d'électricité sont en place. Quelques terrains restent libres à la construction. Un développement en épaisseur pourra se réaliser en deuxième temps versant sud.
ZC 2 Au Village	Ce sont les terrains situés en continuité du bourg de part et d'autre de la route départementale en sortie Est. L'urbanisation est déjà engagée, le développement versant sud pourra se réaliser en épaisseur, coté nord la zone ne sera pas étendue afin de préserver la terre agricole à la demande du propriétaire. Les réseaux sont en place sur la RD, les accès devront se regrouper vers cette voie.
ZC 2 Au Pinte	C'est la zone d'extension du village coté Ouest et au Nord vers le hameau du Pinte. La zone est desservie par la voirie communale. Les réseaux sont en place sur les grands axes, des extensions peuvent être nécessaires pour l'arrière des terrains. Cette zone restera limitée vers l'ouest pour ne pas gêner l'activité agricole située en entrée d'agglomération.
ZC 2 Au Brana	Hameau qui s'est développé récemment autour d'un habitat plus ancien. La zone consiste à densifier ce secteur autour des constructions existantes. Le réseau d'eau est en place sur la voie communale, le réseau électrique est également en place, une extension sera nécessaire pour les terrains vers le village.
ZN i La grande Auroue	C'est une zone naturelle qu'il convient de protéger en raison des risques d'inondation auxquels elle est soumise. Elle reprend le secteur submersible de la grande Auroue
ZN Le reste du territoire	C'est le reste du territoire. Zone naturelle essentiellement agricole, l'urbanisation n'y a pas sa place. Seules quelques constructions peuvent y être admises sous conditions.

III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL

Zones	Lieux dits	Superficie en ha	Possibilités d'accueil – Nombre d'habitations
ZC 1	Au village	9,79	4
ZC 2	Au village	2,28	5
ZC 2	Au Pinte	8,57	14
ZC 2	Au Brana	8,54	11
ZN i	La Grande Auroue	47,11	/
ZN	le reste du territoire	769,71	/

ZC 1	TOTAL	9,79	4
ZC 2	TOTAL	19,39	30
ZN	TOTAL	816,82	/

3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :

Le développement urbain doit permettre une urbanisation optimale des investissements en matière de réseaux.

L'extension du bourg s'est orientée essentiellement sur les terrains versants nord et sud afin de densifier en épaisseur autour du centre ancien et limiter l'étalement urbain.

Le conseil municipal a voulu densifier le village et consolider le secteur du Brana. Le projet a été défini de manière à poursuivre la construction de manière modérée et pour limiter les grands ensembles.

L'urbanisation a été retenue aux abords du village de manière à profiter des réseaux en place, éviter le mitage et maintenir les espaces naturels.

Voirie :

Le développement autour du bourg se poursuivra à partir des voies communales de façon à limiter les accès vers la RD et arrêter l'urbanisation linéaire.

Assainissement :

L'assainissement de la commune s'effectue au travers de filières individuelles. Une attention particulière sera prise pour les rejets vers le milieu naturel.

II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Patrimoine :

Le développement urbain s'est orienter essentiellement vers le nord afin de profiter de la voirie communale et des réseaux en place.

Un seul hameau a été retenu avec possibilité de constructions autour de l'existant et utiliser les réseaux existants.

Le reste du territoire a été maintenu en secteur naturel agricole afin d'éviter le mitage et de préserver le site.

Elle préconise la présence d'espaces verts autour des nouvelles constructions.

Environnement et Paysages :

Maintien de la construction autour de l'existant.

Limitation de l'urbanisation le long des routes importantes.

Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine existant.

Maintien en zone naturelle des espaces sensibles.

Une zone de protection a été définie autour des secteurs submersibles de la grande Auroue. Elle préserve d'une urbanisation en secteur inondable et maintient une coulée verte sur la commune.

Les massifs boisés ont été maintenus en secteur naturel.

Les espaces naturels agricoles ont été préservés.